ART. 1ER BIS N° CD401

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES - $(\mathrm{N}^\circ$ 443)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º CD401

présenté par Mme Cousin

ARTICLE 1ER BIS

À l'alinéa 9, substituer aux mots :
« au premier »,
les mots :
« au cinquième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.